

1939-1945

La négation de l'Homme dans l'univers concentrationnaire nazi

Dossier
pédagogique
n°12
février 2017



La mort lente, dessin de
Henri Gayot in «Le Struthof-
Natzwiller, 15 dessins à
l'encre», Paris, Fédération
des déportés internés et
patriotes, 1945.
Reproduction, 1945,
34x26cm.
Arch. dép. Charente,
1803W.

Le projet politique et idéologique du Parti national-socialiste témoigne bien de la volonté de nier le message universaliste de la Révolution française. En effet, l'idéologie nazie, teintée de **darwinisme social**¹ et se situant dans la mouvance **Völkisch**² de la 2^e moitié du XIX^e siècle, offre une vision raciste, **pangermaniste**³ et biologique du monde, s'octroyant un droit, voire une mission de

sélection dans le droit à la vie. Elle prône une hiérarchisation raciale des peuples et la promotion de la race aryenne dite « supérieure » qui a vocation à dominer le monde en s'assurant l'espace vital nécessaire au détriment des autres peuples jugés

inférieurs. Si les Slaves, les hommes de couleur originaires d'Afrique ou d'Asie sont qualifiés de « sous-hommes » et doivent être réduits à l'esclavage, les Juifs et les Tsiganes se voient nier leur appartenance à l'espèce humaine. En conséquence ils doivent être éliminés car ils représenteraient une menace pour l'existence du peuple allemand. L'amélioration et la préservation de la race aryenne nécessiteraient également d'opérer parmi les Allemands « une sélection » afin d'éliminer les porteurs de maladies héréditaires, les handicapés physiques ou mentaux, et les « asociaux » considérés comme improductifs. Cette conception de l'humanité éclaire la façon dont le parti nazi s'est inscrit dans la négation du caractère humain de plusieurs groupes d'individus, légitimant ainsi, un crime de masse.

Dès l'accession d'Adolf Hitler à la Chancellerie le 30 janvier 1933, la neutralisation des opposants à l'ordre nazi au sein du Reich est

l'une des premières étapes pour mettre en place les fondements de l'État nazi et consolider le pouvoir. Les opposants au régime constituent le premier groupe de victimes envoyé dans les camps de concentration nouvellement construits d'Orianenburg et de Dachau, qui, en juillet 1933, détiennent déjà 26 000 prisonniers politiques. Le vote des pleins pouvoirs à Hitler le 24 mars 1933 marque le passage à la dictature et permet au régime nazi d'imposer les premières mesures de son programme idéologique. Le système concentrationnaire nazi alliant camps de concentration et camps d'extermination est l'instrument de cette mise en œuvre.

D'autres camps de concentration sont créés en Allemagne et dans les pays annexés pour y interner, en plus des opposants, les Résistants des territoires occupés, « les asociaux », les prisonniers de droit commun, les Témoins de Jehova, les homosexuels et les Juifs à partir de la Nuit de Cristal en novembre 1938. Les camps de

concentration ont initialement l'objectif de semer la terreur et de « rééduquer » les déportés par des travaux forcés avant de basculer après l'entrée en guerre, vers une fonction économique en constituant un réservoir de main d'œuvre destiné à servir l'effort de guerre. Le rendement

maximum y est bien sûr recherché et ce, dans des conditions de froid, de famine, d'épidémies et de sévices entraînant des morts en masse, ce qui a amené à qualifier ces camps de « camps d'extermination par le travail » ou de « camps de la mort lente ».

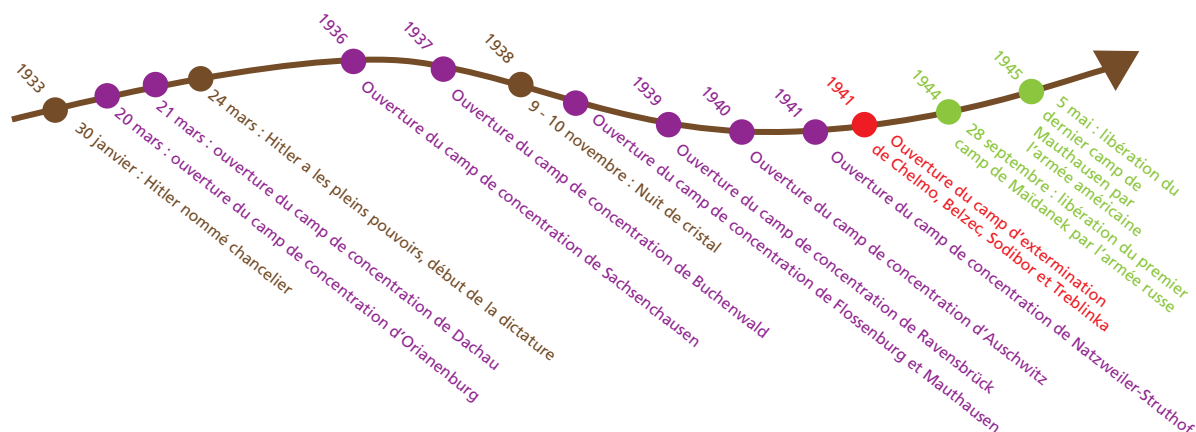
À partir de 1941, quatre camps d'extermination sont construits en Pologne et sont destinés à mettre en œuvre « la solution finale de la question juive » annoncée par Heydrich et Eichman à la conférence de Wannsee le 20 janvier 1942, c'est-à-dire l'élimination de tous les Juifs d'Europe. Deux camps déjà existants, Auschwitz et Maïdanek, sont transformés pour devenir des camps mixtes à la fois de concentration et d'extermination. Le camp d'Auschwitz-Birkenau, le plus grand des camps d'extermination, est devenu depuis la libération le symbole des meurtres de masse nazis : plus d'1,1 million de personnes, principalement Juives ou Tsiganes y ont trouvé la mort.

« Nous avons effacé 1789 de l'Histoire. »

annonce Joseph Goebbels le
1^{er} avril 1933 à la radio.

I) La déshumanisation en marche : la personne sans droit ni statut

Frise chronologique sur la création des camps jusqu'à leur fermeture.



1- Le transport et l'arrivée dans les camps

Crématoire, dessin de Henri Gayot, in «Le Struthof-Natzwiller, 15 dessins à l'encre», Paris, Fédération des déportés internés et patriotes. Reproduction, 1945, 34x26cm, Arch. dép. Charente, 1803W.



Arrêtés arbitrairement pour des raisons politiques, raciales ou religieuses et sans aucune forme de procédure judiciaire, les futurs déportés sont parfois rassemblés dans des camps d'internement ou des camps de transit depuis lesquels sont organisés les convois vers les camps de concentration ou d'extermination. Ainsi les arrestations en Charente peuvent conduire vers les camps d'internement de Rouillé dans la Vienne, de Pithiviers dans le Loiret, Compiègne ou Drancy en région parisienne, avant une déportation vers les camps de l'Est. Néanmoins, des convois de déportations ont également été organisés directement depuis la gare d'Angoulême comme les 927 réfugiés espagnols déportés à Mauthausen le 20 août 1940. Ce « convoi des 927 » est le premier convoi de déportés civils partis de France vers les camps nazis.

Le transport vers les camps de concentration peut durer 4 à 5 jours et s'effectue le plus souvent entassé dans des wagons de marchandises scellés, sans recevoir ni eau, ni nourriture et sans installation sanitaire autre qu'un seau. Ces conditions de transport à la fois humiliantes et extrêmes sont amplifiées par

la chaleur l'été et par des températures très basses l'hiver qui entraînent parfois la mort des plus faibles durant le trajet.

Arrivés à destination et dès l'ouverture des portes, les déportés sont immédiatement confrontés à la violence concentrationnaire. Ils doivent courir sous la menace des coups de crosse et des chiens vers un lieu de rassemblement pour y être « triés ». Les détenus sont débarrassés de leurs effets personnels avant d'être répartis en deux colonnes celle des hommes et celle des femmes et des enfants, séparant ainsi les membres d'une même famille. Les déportés en capacité de travailler doivent se déshabiller pour être envoyés à « la désinfection », puis tondus. Un numéro de matricule leur est attribué : il devient leur seule « identité », devra être décliné en allemand, et cousu sur les vêtements hétéroclites qu'on leur distribue avant l'uniforme rayé, le temps de la quarantaine ou avant le départ en Kommando⁴. A Auschwitz, ce numéro est même tatoué sur le bras. Un triangle de couleur apposé sur les vestes classifie les déportés en différentes catégories selon les races et les motifs d'internement : triangle jaune pour les Juifs, rouge pour les résistants et politiques, brun pour les tsiganes etc...

Ceux jugés inaptes au travail c'est-à-dire les vieillards, les infirmes ou malades, les mères de très jeunes enfants ou les femmes enceintes, les enfants de moins de 16 ans sont immédiatement dirigés vers les chambres à gaz pour y être exterminés. Ici, la déshumanisation poussée à l'extrême se concrétise dans l'absence de sépulture et dans l'usage des fours crématoires pour se débarrasser de millions de cadavres.

« Vous ne sortirez plus d'ici ; c'est la marque qu'on imprime sur les esclaves et les bestiaux destinés à l'abattoir, et c'est ce que êtes devenus. Vous n'avez plus de nom : ceci est votre nouveau nom. »

Citation de Primo Lévi, déporté à Auschwitz III *

* Primo Lévi, *Les naufragés et les rescapés, 40 ans après Auschwitz*, Gallimard, collection Arcades, Saint-Amand, (1989), p. 118

Document 1

Convoi des 927
témoignage de José
Alcubierre de Soyaux
(Charente), déporté le
20 août 1940 à l'âge de
15 ans avec son père. José
est l'un des 73 Espagnols
rescapés du convoi des
927 partis en direction du
camp de concentration de
Mauthausen.
Arch. dép. Charente,
1803 W.

« Le 20 août 1940, les allemands sont venus nous chercher, nous ont dit de prendre nos affaires personnelles et de nous regrouper puisque nous partions. Nous sommes allés jusqu'à la gare à pieds ou ils nous ont mis une quarantaine dans un wagon à bestiaux. Sur la paille il y a un seau (pour nos besoins) et c'est là que nous sommes dit que nous allions loin. Nous sommes arrivés à Mauthausen, ils ont fait sauter tous les hommes du train à toute vitesse et nous ont mis en rang par cinq. Les femmes et les enfants sont restés dans le train. Ma mère criait, pleurait d'être séparée de nous, comme toutes les autres femmes. Nous avons fait cinq kilomètres à pieds, nous sommes entrés dans le camp et avons vite compris la vie qui nous attendait ! Nous étions des bagnards avec un costume rayé. Nous avons été tondus de la tête au pied, et ils ont tout récupéré dans de grands sacs. Ensuite nous avons été envoyé à la désinfection et avons reçu notre costume de bagnard où figurait notre numéro de matricule au-dessus d'un triangle bleu frappé de la lettre S pour Espagnol, toutefois le triangle bleu faisait de nous des apatrides, nous n'étions plus Espagnols aux yeux de l'Espagne de Franco ».

Document 2

Témoignage de Camille
Dogneton de Ruelle
(Charente), membre du
Maquis « MIREILLE » arrêté
le 3 novembre 1943 par la
Wehrmacht et les Gardes
Mobiles de Réserve, et
déporté à Dachau-Allach
le 17 juin 1944.
Arch. dép. Charente,
1803 W.

« Arrivé à Compiègne le 3 avril, nous en sommes repartis le 17 juin 1944. Cette fois-là, nous ne connaissions pas la destination. Mais, nous savions tout de même que c'était l'Allemagne. Là aussi, pas de boisson, pas de pain. Les chiens, les S.S. et les soldats de la Wehrmacht, qui pour nous embarquer nous tapaient dessus à coups de crosse afin d'aller plus vite. Le wagon où nous étions était comme le précédent. Nous étions 110, 115 par wagon, d'où l'impossibilité de s'asseoir ou de se coucher. (...) Quand un camarade se trouvait mal en conséquence de la chaleur ambiante et du manque d'air, on le transportait à la lucarne la seule du wagon, pour qu'il respire un peu mieux. Là aussi c'est une question de solidarité et d'entraide. Pourtant les conditions d'hygiène dans le wagon étaient déplorables, notre sanitaire correspondait à un bidon de 200L. En vous imaginant qu'au bout d'un certain temps il déborde, et que nous n'avions pas les moyens de l'évacuer... ! (...) Nous sommes arrivés à Dachau le 20 juin, directement au camp. Sur le quai de gare, des centaines de déportés anéantis par les difficultés du voyage, abasourdis et malades, mais il fallait pourtant se rassembler rapidement en colonne, par rang de 5 bras dessus, bras dessous. (...) Pour aller plus vite, les SS tapaient à coups de crosse et les chiens nous mordaient les mollets. Durant le trajet à pied jusqu'au camp, des gamins de 8 et 10 ans nous jetaient des pierres et nous ajustaient avec des fusils de bois en criant « terroristes », « terroristes » ! Lorsque nous sommes arrivés au camp, nous avons été surpris par l'immensité de ces baraques et de la place d'appels. Nous avons été regroupés, sur celle-ci pendant plusieurs heures. Après une douche, nous fûmes rasés des pieds à la tête et revêtus de l'habit rayé, avec un numéro sur la veste à la hauteur de la poitrine et également sur la jambe gauche du pantalon (...) Au numéro était joint un triangle rouge, avec le F (nationalité) au milieu et dans la partie supérieure, le numéro. J'étais devenu le matricule : 73 372. A partir de ce moment se fut la déshumanisation totale, plus de nom. Lorsqu'on était interpellé, il fallait décliner son identité par son n° en allemand. (...) Puis ce fut la quarantaine (à peine 15 jours), avant d'être désigné pour un commando de travail. »

I) La déshumanisation en marche : la personne sans droit ni statut

Document 3

Témoignage d'Andrée Gros, résistante charentaise, arrêtée le 15 mars 1944 et déportée à Ravensbrück, Neuebrems, puis Buchenwald
Arch. dép. Charente, 1803 W.

« À la gare de Sarrebrück, des soldats armés, terrifiant, nous attendent. Nous sommes bousculées... les coups, les hurlements... Nous devons déposer nos bagages, notre colis de la Croix Rouge. (...) Des enfants crachent dans notre direction et nous lancent des pierres. (...) et nous arrivons à Neue brems, mon premier « vrai » camp. Celui-ci est à jamais gravé dans ma mémoire. Un camp de représailles où l'horreur, l'enfer nous attendaient ! Une grande porte. Trois Allemands sanglés dans leurs uniformes. Celui du milieu tient une badine à la main et il frappe sur sa botte en nous regardant... Tout de suite, dans la cour, je vois un spectacle terrible, il y a une sorte de mare, de l'eau très sale et des hommes, certains avec des chaînes aux pieds qui courent sous les coups des Allemands. Ils ne semblent plus avoir aucune force, ce sont des squelettes, habillés de guenilles. Ils n'en peuvent plus mais ils doivent continuer à courir ! Poussant des hurlements hystériques, leurs tortionnaires leur commandent de se coucher, de ramper, de se relever, et de recommencer jusqu'à l'épuisement ; de sauter tout autour de la mare, accroupis, les mains derrière les genoux : c'est la danse du crapaud ».

2- Le quotidien dans les camps : des conditions de vies dégradantes

L'interminable appel, dessin de Henri Gayot, in «Le Struthof-Natzwiller, 15 dessins à l'encre», Paris, Fédération des déportés internés et patriotes, 1945.

Reproduction, 1945, 34x26cm, Arch. dép. Charente, 1803W.



La vie quotidienne ne diffère guère d'un camp à l'autre. Les conditions de vie extrêmes dans le camp dont l'objectif est de détruire l'homme moralement avant de le faire mourir d'épuisement, réduisent les déportés à l'état de survie : survivre à la faim, à la soif, au travail et au froid.

La sur-occupation des baraquements génère une promiscuité qui interdit toute intimité. Les couchettes sont par exemple partagées par trois ou quatre détenus. Les conditions sanitaires sont tout autant déplorables du fait du manque d'eau parfois mais aussi de latrines

et lavabos en nombre très insuffisant. Les mauvaises conditions d'hygiène et l'absence de soins médicaux de base favorisent le développement d'épidémies et de maladies comme le typhus, la dysenterie ou la tuberculose.

Après des séances d'appel qui peuvent durer des heures, debout dans la neige et le froid ou l'été en plein soleil, les déportés doivent rejoindre leur *Kommando* pour des journées de plus de 12 heures de travail forcé : terrassement, exploitation de carrières, percement de tunnels, déminage, travaux liés à la construction, l'entretien, fonctionnement du camp, travail d'usine etc... Le travail s'effectue sous la pression constante des SS et des kapos qui imposent cadences infernales, brimades et sévices corporels à des déportés sous alimentés (rations de 1000 calories par jour), donc amaigris, et souvent en très mauvaise santé.

« La faim relayera le froid, puis le froid recommencera et enveloppera la faim. »

Citation de Robert Antelme, déporté à Buchenwald puis à Dachau*

* Robert Antelme, *L'espèce humaine*, Gallimard, Paris, (1957), p85.

Document 4

Témoignage de Camille
Dogneton extrait 2.
Arch. dép. Charente,
1803 W.

« Je fus donc affecté au camp de travail d'Allach à 3 km – ce camp travaillait pour l'usine B.M.W. – et plus précisément au commando Dikerof où j'effectuais des travaux de terrassement et de béton, destinés à renforcer les murs des ateliers de l'usine B.M.W. contre les bombardements américains (...). La vie dans ce camp c'était : levé 4 h, puis passage dans un bâtiment où l'on trouvait un tuyau percé (ou plusieurs tuyaux) de là, sortaient des maigres filets d'eau destinés à nous laver. Nous n'avions ni savon, ni serviettes. Une fois lavé, donc seulement à l'eau, on se rhabillait avec nos vêtements plein de poux et de punaises, et au retour, ils nous donnaient le petit déjeuner : 50cl d'eau noirâtre appelée café, il paraît que c'était fait avec des glands séchés(...). Ils nous donnaient notre morceau de pain. Je ne me rappelle pas le poids, tout simplement parce que je ne l'ai jamais su, mais c'était un carré de 15 mm d'épaisseur, plus une barrette de margarine, grosse comme le pouce ou 2 cuillerées de confiture. C'était ça le matin. A midi, une soupe faite avec des épluchures de pommes de terre. Des fois avec des feuilles de betteraves, des feuilles de choux, même des feuilles d'orties. Rarement, des céréales : une espèce de millet. Le soir vers 7 h. une soupe aussi, après l'appel du soir. Des appels interminables, sous la pluie et la neige. Comme ustensiles nous avions uniquement, une cuiller et notre gamelle, qui ne fallait surtout pas perdre. Pas de gamelle pas de soupe ! (...) Au bout d'un certain temps, en conséquence de ce régime, on ne tenait plus debout ! Il y avait également les maladies : la tuberculose, la dysenterie surtout, mais aussi le typhus qui exerça des ravages. (...) La discipline du camp était assurée par les Kapos (des détenus de droit commun). Ils se vendaient aux Allemands pour une soupe, pour un régime de faveur. Ils avaient droit de vie et de mort sur les déportés, ils étaient armés avec ce que l'on appelle une schlague, c'est-à-dire une matraque, et à chaque instant, pour trois fois rien ils pouvaient nous taper dessus, parce qu'on ne leur plaisait pas, parce qu'on avait un mot défavorable à leur égard, c'était le matraquage systématique. (...)

Il y avait d'autre type de sanction, la schlague notamment. On nous mettait sur un chevalet, on nous bloquait les jambes, puis on nous frappait avec des matraques, pour différentes raisons, tentatives de sabotage ou autres. Il ne fallait pas faire grand-chose ! On pouvait être condamné à 20 ou 30 coups de schlague, et chaque chiffre ou nombre de coup devait être dit en allemand. Seulement beaucoup de français et étrangers ne connaissaient pas cette langue, il arrivait donc que l'on ne puisse plus rien dire. À ce moment-là le kapo redoublait ses coups, jusqu'à ce que le déporté dise le chiffre exact. Il existait une autre punition, mais je ne l'ai pas connue, celle du cachot, l'équivalent du placard. Il fallait que le déporté reste debout, pendant 48h. Épuisé, il s'affalait sur ses jambes. Pour plus de destruction morale, les SS donnaient à manger aux chiens dans la cour du cachot. À la hauteur des yeux, une lucarne, d'où le détenu pouvait voir les chiens manger sous son nez. Evidemment ce n'est pas dangereux, mais le moral chutait d'un coup, en plus être enfermé... »

I) La déshumanisation en marche : la personne sans droit ni statut

Sélection, dessin de
Henri Gayot, in
«Le Struthof-Natzwiller, 15
dessins à l'encre», Paris,
Fédération des déportés
internés et patriotes.
Reproduction, 1945,
34x26cm.
Arch. dép. Charente,
1803W.



Document 5

Poème de Charlotte Serre,
résistante charentaise,
déportée à Ravensbrück.
Arch. dép. Charente,
1803 W.

L'APPEL

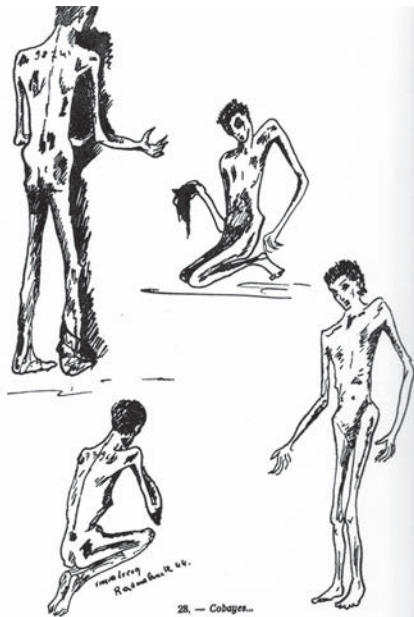
*Sont par milliers des blocs de gel
Figés sur la place d'appel
Grince le vent ! Grince la bise !
Mordant sous la mince chemise
La chair pourrie à pleines dents,
Crânes nus, spectres ambulants,
Là, quarante mille fantômes,
Immense masse, étaient corps d'hommes
Mais reste que des os...
Et qui deviendront des flambeaux,
Langues de feu des crématoires
Rouge de sang, expiatoires.
Leur seul crime fut d'exister
Pour l'honneur, se battre et lutter.
Dans l'air gris des petits matins,
Arrivent les hordes hurlantes,
S.S. ombres hallucinantes,
Avec cravaches et chien loups
car bientôt vont tomber les coups...
Si la mort détruit la rangée
Il la faut droite et corrigée,
Les policières et leurs falots,
En sombres capes de complots,
Ces haineuses en justicières.*

Cobayes, dessin de
Violette Rougier-Lecoq in
« Ravensbrück, 36 dessins
à la plume », Paris, Les
deux sirènes.

Reproduction, 1948,
34x26cm.

Arch. dép. Charente,
1803W.

3- L'exploitation des corps



Pour répondre aux exigences de la situation militaire allemande à la recherche de supériorité matérielle, les camps de concentration deviennent un réservoir de main d'œuvre gratuite et renouvelable à l'infini mobilisé pour l'industrie de guerre. Même si l'objectif principal reste toujours la recherche « d'une mort lente », l'exploitation économique préalable de la force de travail des déportés est déployée jusqu'aux limites des forces humaines, les déportés étant considérés comme une matière première et une source de profit. Les détenus sont utilisés directement par les entreprises SS ou « loués » à des entreprises privées comme Krupp, Siemens, BMW, ou Bosch.

Dans cette recherche d'optimisation économique de la déportation, on assiste également à une exploitation industrielle de la mort. Des profits sont réalisés par la récupération des biens personnels des déportés comme les bijoux. Mais les corps des déportés sont également une source de revenu avec par exemple les dents en or prélevées sur les cadavres, les cheveux qui sont vendus aux usines de feutres ou les os calcinés et les cendres sorties des

fours crématoires utilisés pour fabriquer engrais et phosphate. La participation forcée des déportés à l'assassinat de leurs congénères dans les *Sonderkommandos* (commandos spéciaux) chargés de la prise en charge des victimes avant leur exécution, puis du pillage des corps et de leur crémation est particulièrement significative de l'entreprise de banalisation de la mort et de déshumanisation régnant dans les camps.

Intervenues dans presque tous les camps, des expérimentations médicales constituent une nouvelle forme d'utilisation des déportés comme « un matériau » destiné à servir la cause nazie. Dès octobre 1941, le *Reichführer* Himmler crée au sein de la *Waffen SS* la *Versuchung sektion* (la VS) chargée de mettre en œuvre des programmes d'expériences médicales dans les camps. Ces expérimentations pratiquées sur les déportés assimilés à des cobayes avaient des objectifs militaires ou d'hygiène raciale. Parmi celles-ci on peut citer par exemple les inoculations de germes mortels comme le typhus, la tuberculose, le paludisme menées à Dachau, des expériences de stérilisation des femmes, de greffes d'os et de régénération des muscles et des nerfs dans le camp de Ravensbrück.

Document 6

Témoignage de
Pierre Brillet, résistant
charentais, arrêté en
février 1943 et déporté à
Buchenwald-Dora.

Arch. dép. Charente,
1803 W.

« L'installation du camp de Dora et de ses annexes est attachée à l'histoire du développement des armes allemandes. Le tunnel aménagé deviendra une usine de fabrication de V1 et V2. (...) L'appel terminé les détenus sont conduits vers une caverne. Descente dans le noir. Cet antre sera leur dortoir. Dora était tenu par les Kapos, les déportés au triangle vert, les Droit Communs, qui frappaient à mort pour des fautes bénignes (ils avaient le droit de vie ou de mort sur chaque déporté). Les SS s'en réjouissaient et frappaient à leur tour. Les déportés trimaient 15 heures par jour et dormaient dans le tunnel. Froid et humidité étaient intenses, il n'y avait pas d'eau potable, « on lapait les suintements des parois et le liquide des boues dès qu'un SS tournait le dos, car il était interdit de boire l'eau non potable ». L'amusement des SS était de faire tomber un déporté dans les latrines, d'autant plus que tous souffraient de dysenterie, alors le malheureux partait plus désespéré que jamais. Des prisonniers terminent fous, d'autres eurent les nerfs saccagés quand l'installation progressait. Le vacarme monstre qui régnait fut une cause de ces dérèglements : bruits des machines, des marteaux piqueurs, de la cloche de la locomotive, les explosions continues... Les SS frappaient les détenus, il fallait tout sacrifier au rendement d'une arme secrète, d'une efficacité sans précédent dans l'histoire, qui allait permettre de pulvériser l'ennemi. »

II) Rester humain dans les camps

1- L'attention portée à l'apparence physique

Pour de nombreux déportés survivants tel Bruno Bettelheim, déporté à Dachau devenu un célèbre psychanalyste qui a notamment analysé les moyens de survie dans les camps de concentration, « rester humain » passait par la conservation du sentiment d'avoir encore une liberté de choix de son attitude face aux conditions extrêmes imposées. Ainsi, par exemple, ne pas se laisser aller, essayer de rester propre malgré le froid, malgré les difficultés à trouver de l'eau propre et du savon, changeait le regard porté sur lui-même tout comme celui des autres détenus chez qui cette persévérance à rester digne inspirait le respect. De la même façon, l'attention portée à la tenue ou pour les femmes, la volonté de préserver une part de féminité, témoigne de la volonté de lutter contre l'avilissement et la perte d'estime de soi. Cette affirmation des valeurs « d'avant » la déportation, constituait une forme de résistance à la déshumanisation voulue par les nazis.

2- Par la création

Maquette avion réalisée
par Albert Moreau,
résistant et déporté
charentais .

Arch. dép. Charente,
1803W.



Dans les camps de concentration, le dessin, la création de petits objets a constitué pour certains déportés, un moyen d'affirmation de soi face à l'extrême dureté des conditions de vie comme à l'incertitude de leur devenir. Très souvent les poèmes rédigés dans les camps de concentration étaient des œuvres de néophytes pour qui l'écriture était une échappatoire à la déshumanisation voulue par les nazis et le moyen de « s'évader ». L'écriture comme le dessin pouvaient aussi s'inscrire dans une volonté de témoigner de l'horreur vécue. Certains survivants ont d'ailleurs pu ramener certaines de leurs productions qu'ils avaient cachées durant leur détention. Dépouillés de tout bien personnel à leur arrivée dans

le camp, les déportés devaient user de débrouillardise pour trouver de petits morceaux de papier sur lesquels inscrire leurs poèmes, réaliser leurs dessins et parfois même fabriquer eux-mêmes leur crayon. La fabrication de petits objets personnels réalisés à partir de morceaux de bois, de matériaux récupérés dans les ateliers permettait à certains déportés de posséder clandestinement encore quelque chose. La conservation d'activités intellectuelles et créatrices était un moyen de ne pas s'abandonner au désespoir, mais également de demeurer un être « pensant » et créateur ce qui pouvait contribuer à se sentir vivant et humain.

Timbale gravée réalisée
par Albert Moreau,
résistant et déporté
charentais .

Arch. dép. Charente,
1803W.



3- La solidarité avec les autres déportés

Les déportés soulignent tous l'importance des relations humaines et des gestes de solidarité entre détenus pour leur survie dans le camp et ce, dans un contexte où tout était pourtant prétexte aux conflits, aux bagarres, même une simple miette de pain. La simple présence d'un camarade, ses mots réconfortants et ses encouragements permettent de trouver la force morale de survivre. Parfois, de véritables réseaux de solidarité ont pu se mettre en place comme par exemple la mise en commun de nourriture pour aider un plus faible ou un malade. L'aide apportée par les déportés occupant des postes de travail plus stratégiques doit également être évoquée. Par exemple certains détenus médecins ou infirmiers affectés au Revier (infirmerie du camp) délivraient des bons de repos aux déportés les plus fragilisés leur permettant ainsi de récupérer. Une autre pratique consistait en l'attribution d'un numéro de matricule d'un décédé pour éviter l'exécution. C'est ce dont a bénéficié Stéphane Hessel, diplomate et écrivain déporté à Buchenwald envoyé au bloc des malades du typhus et à qui on a attribué le matricule d'un typhique décédé. D'autres déportés affectés à l'organisation du travail et de la main d'œuvre dans les Kommandos échangeaient parfois les noms des détenus, pour éviter aux plus faibles les travaux les plus pénibles.



16. — Amitié...

Amitié..., dessin de Violette Rougier-Lecoq in
« Ravensbrück, 36 dessins à la plume », Paris, Les deux
sirènes, Reproduction, 1948, 34x26cm.

Arch. dép. Charente, 1803W

Document 7

Témoignage de
Camille Dogneton extrait 3
Arch. dép. Charente,
1803 W.

« Nous étions solidaires. La solidarité était pour nous quelque chose de très important. Elle se traduisait surtout par une aide psychologique. Lorsque l'on sentait qu'un camarade flanchait, qu'il avait des idées trop noires, on se mettait à plusieurs et on essayait de lui redonner le moral, en lui disant " Il faut que tu tiennes le coup... ", et tout un tas d'autres choses. Il y avait aussi la solidarité matérielle. C'est peut-être un bien grand mot, parce que cela ne représentait pas grand-chose - solidarité matérielle et morale - Sur le petit bout de pain qu'ils nous donnaient, on coupait un autre petit bout qui représentait disons, le bout du gros pouce. Alors un petit bout ce n'est pas grand-chose, mais quand on est 10, 12 et que l'on donne ensemble à ce copain qui est faible, ça ne fait pas beaucoup mais ça l'aide un peu physiquement, mais surtout moralement... C'est ça la solidarité. Une solidarité qui était vraiment effective surtout entre français et plus particulièrement avec les copains de la centrale d'Eysses. »

III) Après les camps : vers une redéfinition de la notion d'humanité

1- Le triomphe du droit et de la justice...



12 condamnations à mort à Nuremberg, une de La Charente Libre, 2 octobre 1946, périodique.
Arch. dép. Charente, 1 PER 56/3.

Dès l'hiver 1942, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS dénoncent l'extermination de masse des juifs européens et affirment leur volonté de punir les criminels de guerre nazis. Les accords de Londres du 8 août 1945 plus connus sous le nom de Charte de Nuremberg, fixent les statuts du Tribunal militaire international en distinguant les crimes contre la paix, les crimes de guerre et en introduisant la qualification de crimes contre l'humanité. La création de cette nouvelle notion juridique répond à la nécessité de juger, au nom d'une conscience internationale universelle, des crimes sans précédent dans l'histoire.

Les procès des 24 principaux dignitaires nazis

encore en vie sont organisés au sein de ce tribunal de novembre 1945 à octobre 1946, dans la ville hautement symbolique de Nuremberg. Sont également poursuivies les organisations nazies comme la Gestapo et la SS. Au terme de plus de 400 audiences, le tribunal prononce 12 condamnations à mort, 3 emprisonnements à perpétuité, 4 peines de 10 à 20 ans de prison, et 3 acquittements. D'autres procès se déroulent à Nuremberg jusqu'en 1949 pour juger les médecins SS, les responsables et personnels des camps, et les industriels ayant utilisé les déportés comme main d'œuvre. D'autres responsables nazis furent jugés par des tribunaux nationaux comme Adolf Eichmann, maître d'œuvre de la déportation des juifs européens, à Jérusalem en 1961, ou les bourreaux d'Auschwitz à Francfort en 1964. En France, l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité, adoptée par la loi du 26 décembre 1964, permet la condamnation en 1987 de Klaus Barbie organisateur de la déportation des enfants d'Izieu, en 1992 celle de Paul Touvier responsable de la milice et de fusillades de juifs et en 1997 celle de Maurice Papon, haut fonctionnaire, organisateur des rafles de Bordeaux.

L'Article 6-c des statuts du Tribunal militaire international définit les crimes contre l'humanité comme « l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation, et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux, lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne du pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du Tribunal, ou en liaison avec ce crime. »

2- La redéfinition de la notion de Droits de l'Homme et de la dignité humaine

L'Assemblée des Nations Unies est ouverte, une de La Charente Libre, 22 septembre 1948, périodique.
Arch. dép. Charente, 1 PER 56/6.

Durant le conflit s'est manifestée la volonté de créer dès que possible une instance internationale corrigeant les faiblesses de la Société des Nations (SDN) et capable de garantir une paix durable. La victoire quasi certaine des Alliés permet l'organisation de la Conférence de San Francisco, qui, d'avril à juin 1945 va réunir 51 pays signataires de la Charte éponyme et créer l'Organisation des Nations Unies (ONU). C'est de cette coopération internationale que naît la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée le 10 décembre 1948 à Paris par les états membres des Nations Unies. Elle réaffirme la liberté, l'égalité des droits « de tous les membres de la famille humaine » au-delà de toute spécificité génétique, raciale ou sociale, place la dignité humaine au centre du droit international et au niveau le plus élevé des valeurs existentielles. L'adoption d'un principe général de protection internationale de l'Homme a constitué une première base de droit international en constante évolution depuis 1948. En France, le préambule de la constitution de la IV^e République du 27 octobre 1946 réaffirme également les droits et libertés de l'Homme.



Préambule de la Constitution de la IV^e République – 1946

« Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le Peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République »

3- Et l'importance du témoignage

Si l'importance du témoignage tant pour l'Histoire que pour la transmission de la mémoire est indéniable, la parole ainsi libérée demeure une expérience personnelle et aléatoire. Certains survivants ont gardé le silence par impossibilité d'évoquer publiquement leur déportation, la parole réactivant leur vécu traumatique. Mais le témoignage peut aussi être envisagé comme une mise à distance de l'expérience concentrationnaire. Ainsi, des déportés ont pu raconter leur histoire dès leur retour, motivés par le désir de se libérer d'un vécu effroyable mais aussi celui de rendre compte des événements et montrer à tous les crimes commis par le régime nazi. Beaucoup se sont heurtés à l'incrédulité du fait de la nature irrationnelle d'une expérience qui dépassait l'entendement, mais aussi en raison d'une société en reconstruction peu réceptive, jusqu'aux années 70, et en quête d'oubli.

Atteints dans leur identité et souffrant souvent du « syndrome du survivant », tous ont dû fournir d'immenses efforts de réadaptation à la vie ordinaire et lutter devant les réminiscences des souvenirs et les cauchemars. La participation associative à des amicales, à des fondations de déportés a contribué à la formation et à l'entretien d'une mémoire collective mais également à aider individuellement les rescapés à se décharger en partie de leur traumatisme.

LEXIQUE

Le darwinisme social : est une extension des lois darwiniennes de lutte pour l'existence et de sélection naturelle appliquée aux sociétés humaines. C'est une doctrine politique apparue au XIX^e siècle portée par l'anglais Herbert Spencer contemporain de Charles Darwin, qui affirme qu'à l'intérieur de l'espèce humaine les différents groupes sociaux sont en compétition dans leur lutte pour la survie. Les hiérarchies qui se créent sont le résultat d'une sélection sociale qui permet aux meilleurs de l'emporter.

Mouvement Volkisch : étymologiquement Volk signifie peuple en allemand. Le mouvement Volkisch est un courant intellectuel et politique issu du Romantisme allemand de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Il met l'accent sur le caractère exceptionnel du peuple Allemand et débouchera sur les concepts de supériorité de la race germanique dont la pureté devait être maintenue sous peine de disparition.

Pangermanisme : mouvement politique nationaliste né au XIX^e siècle visant l'unité de tous les germanophones d'Europe pour créer « la Grande Allemagne ».

Kommando : groupe de détenus affectés à une tâche particulière à l'intérieur ou à l'extérieur du camp. Par extension le terme Kommando désigne également les camps annexes dépendant des camps principaux dans lesquels sont envoyés les détenus. On parle alors de kommandos extérieurs.

Pour aller plus loin...

Bibliographie

- Antelme (Robert), *L'Espèce humaine*, Paris, Gallimard, 1957.
- Bébarida (François), *La politique d'extermination*, Paris, Albin Michel, 1989.
- Bébarida (François), *Le génocide et le nazisme. Histoire et témoignages*, Paris, Presses Pocket, 1992.
- Bettelheim (Bruno), *Le cœur conscient*, Paris, Robert Laffont, 1972.
- C.D.D.P Le cahier, *Témoignage d'Andrée Gros-Duruisseau, résistante et déportée*, CDDP de la Charente, 2008.
- Chapoutot (Johann), *Le nazisme et l'antiquité*, PUF, 2008.
- Chapoutot (Johann), *La loi du sang. Penser et agir en Nazi*, Paris, Gallimard, 2014.
- Lévi (Primo), *Les naufragés et les rescapés. Quarante ans après Auschwitz*, Paris, Gallimard, 1989.
- Lévi (Primo), *Si c'est un homme*, Paris, Presses Pocket, 1990.
- Michal (Bernard), *Des nazis et des juges : les grandes heures du procès de Nuremberg*, novembre 1945- octobre 1946, Paris, Omnibus, 2015.
- Semprun (Jorge), *Le grand voyage*, Paris, Gallimard, 2004.
- Tillion (Germaine), *Ravensbrück*, Paris, Seuil, 1973.
- Tisseron (Antonin), *La France et le procès de Nuremberg. Inventer le droit international*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2014.
- Wiesel (Elie), *La nuit*, Paris, Ed de Minuit, 1958.
- Wieviorka (Annette), *Déportation et génocide entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Hachette, 1992.
- Zajde (Nathalie), *Guérir de la Shoah. Psychothérapie des survivants et de leurs descendants*, Paris, Odile Jacob, 2005.



Conception : Direction des Archives départementales
Réalisation graphique : Maia - www.maia-creation.com
Impression : Département de la Charente / Diffusion gratuite

TOUS LES PAPIERS ONT DROIT À PLUSIEURS VIES • "Recyclez-moi !"

Les Archives départementales

24 avenue Gambetta - 16000 Angoulême • Tél. : 05 16 09 50 11 •
archives16@lacharente.fr • www.archives16.fr • www.lacharente.fr